

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint de la susdite Municipalité :

QUE Lors de la séance régulière qui s'est tenue le 3 juin 2024 à 20 h, le conseil municipal a adopté une résolution visant à modifier le calendrier des séances du conseil municipal adopté le 4 décembre 2023.

QUE La séance du conseil municipal prévue le 19 août 2024 est déplacée au **mardi 20 août 2024 à 20 h** à l'Hôtel de ville situé au 45, rue Bédard, à Boischatel, et ce, tel que prévu aux dispositions des articles 148 et 148.0.1 du Code municipal du Québec.

FAIT À BOISCHATEL, CE 4 JUIN 2024



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 9 h et midi, le 4^e jour du mois de juin 2024.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 4^E JOUR DU MOIS DE JUIN 2024.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint